

## Introduction

Les améliorations prédites par plusieurs économistes concernant la croissance en Europe ne se sont pas produites et le pari de la croissance fait par F. Hollande est démenti par les faits. La priorité donnée à la réduction des déficits par une baisse de la dépense publique et des réformes pesant durement sur les salariés ne permet pas de résoudre la crise. Cette politique enferme l'Europe dans un cercle vicieux : l'économie stagne, panne de croissance et menace de déflation, ralentissement des recettes d'où difficultés à résorber les déficits.

La concurrence à laquelle se livrent les pays européens en cherchant à accaparer la demande intérieure des autres se traduit par des pressions exercées sur les salaires, à l'État comme dans les entreprises, sur les prix des fournisseurs, conduisant à des salaires en berne, un manque d'investissements, une précarité accrue.

De ce fait, de plus en plus de voix, d'économistes comme de politiques, s'élèvent pour contester les choix économiques et demander des réorientations. Le gouvernement français a pourtant pris l'option d'un renforcement de la politique de l'offre et M. Valls invoque le pacte de responsabilité à tout bout de champ. Quant à M. Sapin, en dépit des faibles prévisions de croissance pour la France (0,5 % en 2014, à peine plus de 1 % en 2015), il assure que le plan d'économies de 50 milliards d'euros sera respecté, pronostiquant davantage d'efforts en 2016 et 2017. Non seulement F. Hollande n'a pas tiré d'enseignements du message délivré par les derniers scrutins mais le limogeage des ministres contestataires et les provocations de la nouvelle équipe ont marqué le passage à la vitesse supérieure dans l'application d'une politique largement critiquée (propos de M. Valls devant l'Université du Medef, de E. Macron sur les 35 heures, de F. Rebsamen sur les chômeurs, retour sur la loi Duflot pour l'accès au logement...) et la confiscation du débat démocratique.

Le SNES dénonce la poursuite de politiques libérales qui ne font qu'accentuer l'injustice fondamentale consistant à faire payer la crise à celles et ceux qui en sont les victimes et à détourner des fonds publics vers des intérêts privés. A cela s'ajoutent les menaces liées à l'accord commercial trans atlantique (TAFTA) négocié dans l'opacité.

L'absence d'amélioration de la situation de la majorité des salariés, la montée des inégalités, le chômage croissant, en même temps que le spectacle d'hommes politiques se déchirant pour le pouvoir provoquent une désaffection de plus en plus grande pour l'action politique et l'extrême droite en tire profit. La gauche peine à se rassembler et offre le spectacle de ses divisions. Le mouvement syndical, lui même divisé, a été incapable de construire la riposte nécessaire en faisant converger les luttes sectorielles nombreuses au printemps. Or, sans la perspective de débouchés politiques et un débat provoqué par les diverses forces progressistes (organisations syndicales, partis politiques, associations...), le résultat peut être l'accession au pouvoir, seul ou dans le cadre d'une alliance électorale avec une partie de la droite, du Front National qui s'est déclaré prêt à gouverner.

Dans un tel contexte le SNES-FSU considère qu'il y a urgence à ce que le mouvement social s'unisse et se fasse entendre, que des contacts soient pris avec toutes les forces progressistes afin de débattre de revendications unifiant secteur public et privé et que prenne forme le front syndical contre l'austérité dont le pacte de responsabilité est un outil.

La FSU, par sa place particulière dans le paysage syndical, peut jouer un rôle dans le dialogue entre les organisations. Elle a envoyé une adresse en ce sens à toutes les organisations et des réponses positives ont déjà été apportées.

Dans l'immédiat, le SNES-FSU doit proposer à la FSU d'œuvrer au sein des rencontres intersyndicales pour un plan d'action sur les salaires, les carrières et le pouvoir d'achat, l'emploi dans la Fonction Publique, en recherchant l'unité la plus large, sur une plate-forme tenant compte des préoccupations des personnels. Des actions déjà programmées peuvent participer de la construction d'un rassemblement large. A ce titre, le SNES-FSU appellera à participer à la journée du 30 septembre, jour de manifestations dans les départements sur la revalorisation des retraites. Quant à la journée d'action du 16 octobre décidée par la CGT, elle peut constituer une étape dans la mobilisation. Afin d'en éclaircir le cadre intersyndical et la plate-forme et de l'inscrire dans un plan d'action conçu collectivement, des rencontres auront lieu entre les différentes organisations.

Dans l'Éducation, les campagnes et les actions menées sans relâche par le SNES-FSU sur l'investissement éducatif, la dénonciation des dégâts engendrés par la suppression de 80 000 postes durant le quinquennat de Sarkozy ont porté leurs fruits et, si le Président actuel a renié la plupart de ses engagements de campagne, il n'a pas osé revenir sur la création de 60 000 postes dans l'éducation nationale.

Cependant, du fait de l'augmentation démographique du nombre d'élèves scolarisés, et du rétablissement de la formation en alternance des stagiaires mobilisant environ la moitié des moyens, les recrutements actuels ne suffisent pas ; les effectifs augmentent dans de nombreux établissements à cette rentrée et les collègues ne perçoivent pas d'amélioration de leurs conditions de travail. De ce fait, plusieurs établissements se sont d'ores et déjà mobilisés du fait du manque de moyens. En outre, la situation salariale, les difficultés du métier et les problèmes de formation font que trop peu de candidats se présentent aux concours de recrutement et que trop de postes restent non pourvus. Cette situation montre l'urgence qu'il y a à revaloriser les métiers de l'éducation et mettre en place des pré-recrutements ; dans le cadre des discussions qui doivent s'ouvrir à l'automne, le SNES-FSU pèsera pour que soit traitée la carrière dans son ensemble.

En ce qui concerne les réformes, des enjeux importants vont se jouer autour de la question du socle commun de compé-

tences, de connaissances et de culture induisant la conception du second degré. Le SNES-FSU a plaidé pour que la parole soit donnée à la profession et une consultation sera lancée par le Ministère le 21 septembre. Il appelle les collègues à s'investir dans la consultation pour peser en vue de la réécriture des programmes annoncée pour cette année, débattre de l'évaluation des élèves dans toutes ses dimensions. Quant au lycée, le SNES-FSU continue d'exiger la remise à plat de la réforme Chatel et l'ouverture rapide de discussions.

### **Rentrée- budget**

A l'occasion du débat budgétaire de juillet, le gouvernement a confirmé son orientation de réduction des dépenses publiques... et la priorité à l'éducation.

Alors que l'objectif est d'économiser 50 milliards d'ici 2017, les 60 000 créations de postes dans l'éducation sur le quinquennat, programmées dans la loi de refondation sont confirmées. La promesse du candidat Hollande sera donc tenue... mais sa réalisation en termes d'implantation de postes dans les établissements continue à se heurter à une crise de recrutement qui reste sévère.

Les conditions d'encadrement dans les établissements à cette rentrée sont à nouveau très difficiles.

Les 2 500 créations d'emplois d'enseignants du second degré au budget 2014 sont consacrées pour l'essentiel, au rétablissement d'une décharge de service des stagiaires à hauteur d'un mi-temps à la rentrée 2014, ce qui est positif. Mais il reste moins de 1 000 emplois pour prendre en charge la hausse du nombre d'élèves, qui devrait être de l'ordre de 30 000.

De plus, rien ne dit que la totalité de ces emplois nouveaux seront effectivement implantés dans les établissements du fait de la difficulté à trouver des enseignants pour les couvrir. En effet, sur les 4 112 emplois créés au budget 2013 pour le second degré seuls 726 ont été consommés du fait d'un rendement aux concours de recrutement en forte baisse cette année-là. Du fait du cumul des déficits de recrutement sur les années 2012 et 2013, l'équivalent de près de 7 000 emplois n'ont pas été consommés pour le seul second degré en 2013. Ces chiffres révélés par la cour des Comptes mettent en évidence l'ampleur de l'effort à faire pour que les emplois créés au budget se traduisent effectivement par des moyens supplémentaires dans les établissements.

Cela a pesé très fortement sur nos établissements pour l'année scolaire dernière, mais a évidemment des effets pour celle qui commence, d'autant que la situation du recrutement ne s'est pas inversée. Les difficultés sont multiples. La première et la plus visible à la rentrée est la lourdeur des effectifs par classe. Nous avons aussi à faire face à la multiplication des postes à compléments de service, à une absence de remplaçants disponibles dès maintenant dans certaines académies, à des pressions sur les collègues pour qu'ils acceptent les heures supplémentaires au-delà de la seule imposable, des moyens en vie scolaire qui ne suivent pas l'augmentation des effectifs... Dans les REP+, les heures nécessaires à la prise en compte de la pondération n'ont pas toujours été financées dans les dotations horaires et la mise en place de cette pondération ne va pas sans difficultés.

### **Réforme territoriale**

L'assemblée nationale a voté cet été, en première lecture, la nouvelle carte des 13 régions métropolitaines ainsi que le calendrier électoral (élections départementales et régionales en décembre 2015). On ignore si le gouvernement va utiliser la procédure d'urgence ou accepter une seconde lecture ; dans cette dernière hypothèse la carte des régions peut être à nouveau modifiée. De plus, le report des élections départementales pose un problème constitutionnel.

Les péripéties des différentes lois liées à la décentralisation amènent à penser que le projet Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTR) n'aboutira pas forcément à terme, en totalité ou en partie. La disparition des départements annoncée par M. Valls est maintenant moins affirmée, avec l'idée de maintenir des conseils généraux en milieu rural.

Pour le SNES-FSU, ce sont les missions exercées par les collectivités locales qui importent. Ce « mécano » risque d'être l'occasion de brader des pans de services publics, ce que nous combattons.

Les régions vont se retrouver en position de force, avec la possibilité de peser sur les politiques d'orientation et la faire coïncider autant que possible avec la carte des formations dont elles rêvent. Les régions peuvent avoir ainsi un levier supplémentaire pour le développement de l'apprentissage au détriment des lycées professionnels.

Les dernières déclarations de l'ARF revendiquant « *une gouvernance tripartite des lycées et lycées professionnels, avec un contrat tripartite* » et disant sa volonté « *de travailler sur une chaîne complète de l'éducation à partir du primaire* » montrent bien que les régions sont dans la logique de piloter la totalité de la « compétence scolaire ».

Pour le SNES-FSU, toute évolution de la répartition des missions et des compétences entre collectivités territoriales doit se faire dans le respect de l'intérêt des agents et des usagers. Le SNES-FSU s'oppose à de nouvelles décentralisations de missions de l'État.

### **Fonction publique**

C'est dans un contexte où le gouvernement confirme l'orientation de réduction des moyens de la Fonction publique (gel du point d'indice, redéploiement des emplois pour financer les priorités) que la ministre M. Lebranchu entend conduire deux négociations : celle sur la « qualité de vie au travail » qui devrait s'achever à la mi octobre et celle sur « l'avenir de la Fonction publique » programmée en quatre séquences et devant être conduites pendant plusieurs mois. Les sujets abor-

dés touchent à des questions fondamentales : reconnaissance des qualifications, reconstruction de la grille, rééquilibrage des politiques indemnitaires en faveur des traitements, déroulement des carrières et gestion des affectations...

La FSU est porteuse de revendications sur l'ensemble de ces dossiers qui n'ont pas été ouverts depuis 20 ans tandis que la politique de management qui s'est imposée a profondément modifié les pratiques. La FSU doit participer à ces négociations en informant et mobilisant les personnels. Elle y défendra ses revendications et recherchera toutes les convergences permettant d'orienter favorablement les choix ministériels. Elle s'appuiera sur l'accord « égalité professionnelle », signé par l'ensemble des organisations syndicales, qui fait de cette dimension une démarche intégrée à l'ensemble des dossiers.

### **Non titulaires**

De nouvelles modifications au décret de janvier 86 devraient être publiées prochainement. Fruits de l'intervention syndicale sous ses différentes formes, y compris celle de l'action juridique, les évolutions de ce texte, comme les modifications réglementaires attendues pour les contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation suite aux travaux du GT 13 sont l'occasion de peser pour des règles nationales de gestion plus transparentes et davantage respectueuses des personnels. Le SNES-FSU s'appuiera sur l'avancée enfin obtenue que représente la suppression de la clause du butoir pour développer l'intervention syndicale avec les personnels sur tous ces aspects. Il poursuivra ses interventions pour élargir les conditions d'accès aux concours réservés et défendre sa revendication d'un plan de titularisation.

### **Mouvement**

Le nombre de personnels affectés sur plusieurs établissements ne semble pas avoir diminué, il est même en augmentation à certains endroits. Le SNES-FSU interviendra pour que le recours au complément de service imposé aux professeurs (titulaires, TZR, non-titulaires) soit significativement contraint (décharges, remboursement des frais de déplacements, journées libérées impérativement...). Le SNES coordonne dès maintenant les interventions auprès du ministère et dans les rectorats pour obtenir que soient examinées en groupes de travail selon des règles communes de gestion et en fonction des vœux des collègues des affectations en complément de service.

Il dénonce le fait que nombre de recteurs refusent de convoquer un groupe de travail d'affectation des TZR, des stagiaires et des non-titulaires. Le SNES-FSU demande qu'ils se tiennent dans le respect du paritarisme et revendique l'application d'un barème, dans le respect de règles communes et dans la transparence.

La transformation de l'IPSI en ISG pour certains territoires d'outre-mer s'est accompagné d'une diminution de 40 % de l'indemnité. Cette baisse risque de réduire l'attractivité des territoires en particulier la Guadeloupe et la Guyane. Le Conseil National demande le retour de l'indemnité au niveau de l'IPSI pour permettre le maintien d'un égal accès à l'éducation sur tout le territoire.

### **Loi adaptation de la société au vieillissement**

Le SNES-FSU salue le début des discussions à l'Assemblée de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi tant attendue et souvent reportée. Mais il dénonce un texte centré sur la seule prise en charge du maintien à domicile, évacuant ainsi la douloureuse question des EHPAD et qui faute de financements à la hauteur ne pourra répondre aux besoins. Le report annoncé de la mise en œuvre des mesures votées – milieu 2015 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier – est inadmissible.

Le SNES-FSU entend peser dans les débats pour obtenir une loi conforme aux attentes.

### **Retraités : appel aux actions unitaires locales du 30 septembre 2014**

Au 1<sup>er</sup> octobre 2014, les pensions supérieures à 1 200 euros mensuels ne seront pas revalorisées. Le report de la revalorisation des pensions, mesure inscrite dans la réforme des retraites, a été suivi de la décision du gel de ces pensions par le premier gouvernement Valls.

Le SNES-FSU appelle tous les retraités à assurer le succès des actions unitaires locales le 30 septembre pour protester contre ces mesures et la dégradation du pouvoir d'achat. Cette action intersyndicale unitaire s'inscrit dans le prolongement de la forte mobilisation du 3 juin (20 000 manifestants) à l'appel de toutes les organisations syndicales de retraités sauf UCR-UNSA et UCR-CFDT.

### **Consultations**

Des consultations importantes, qui auront des incidences sur la conception du système éducatif, de nos métiers, et sur la réussite des élèves vont avoir lieu cette année : socle commun de connaissances de compétences et de culture et son évaluation, nouveaux programmes scolaires du collège, contenus de l'enseignement moral et civique, du PIIODMEP et du PEAC.

Le SNES-FSU a pesé dans les débats de la refondation pour que les personnels soient consultés et s'engagera à tous les niveaux pour qu'ils s'expriment : outils en ligne, publications, débats organisés par les S2 et les S3, heures d'information syndicale etc. Il demande que les lycées puissent bénéficier, comme les collèges, d'une demi journée banalisée pour la consultation.

Il appelle les militants à s'engager pour que la profession se saisisse de ces consultations, et dès maintenant, à relayer les enquêtes disciplinaires du SNES-FSU sur le bilan des programmes du collège auprès des collègues syndiqués ou non. Ces enquêtes sont un moyen de préparer la consultation ministérielle sur le socle.

Si le terme « socle » demeure dans le projet de texte écrit par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), sa conception est néanmoins radicalement différente du socle de 2005 même si son contenu continue de poser des problèmes : il doit servir de cadre à l'écriture des programmes scolaires dans l'objectif de construction d'une culture commune, et n'est plus conçu comme un sous-ensemble des programmes constitué de compétences transversales. L'enjeu sera que les personnels promeuvent cette démarche tout en apportant des modifications au projet. Il s'agit de ne pas laisser de prise à ceux qui souhaitent revenir à la conception du socle de 2005 et à une liste de compétences validées par un LPC qui remplacerait le DNB.

Le SNES-FSU continuera de revendiquer l'unité du second degré et de sa structuration en disciplines.

### **Collège**

Même si la hausse démographique ralentit en cette rentrée, avant de reprendre dans les années à venir, les quelques créations de postes ne permettent pas d'améliorer des conditions d'enseignement déjà fortement dégradées dans les collèges. Les effectifs par classe restent ainsi très élevés, obérant la possibilité de faire réussir tous les élèves.

Le SNES-FSU rappelle son exigence d'un collège qui permette l'entrée de tous les élèves dans les disciplines. De ce point de vue, le projet de nouveau socle de culture constitue une étape importante en ce qu'il rompt avec la conception de la loi Fillon et ouvre la porte à une future réforme du collège. La consultation est l'occasion pour les collègues d'exprimer leur attachement à la transmission des savoirs dans un collège qui doit rester structuré par les disciplines tout en donnant du sens à la formation des jeunes.

Pour autant, les nouveaux cycles qui se mettent en place tendent à la fois à tirer le collège vers le premier degré avec un cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup> déséquilibré et cycle 5<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> qui met de côté la problématique de la poursuite d'études et la nécessaire liaison collège/lycées. Le nouveau conseil école-collège renforce d'autant plus cette impression qu'il est trop souvent le lieu de pressions pour installer un bloc école/collège où les échanges de services seraient la règle – ce que la loi ne permet pas. Le SNES-FSU combattra une telle conception du collège qui romprait l'unité du second degré au profit d'une école du socle.

Par ailleurs, il sera vigilant à ce que certaines initiatives rectorales (inspections d'établissement etc.) ne conduisent pas à imposer aux collègues des organisations ou des pratiques pédagogiques.

### **Éducation prioritaire**

L'action du SNES et de la FSU a permis de contrer les projets de délabellisation des établissements. Le périmètre de l'éducation prioritaire ne connaîtra pas de réduction avec un total d'environ 1 100 réseaux (écoles et collèges). La définition de la nouvelle carte, prévue pour la rentrée 2015, devra se faire en toute transparence à tous les niveaux (national, académique et départemental). Pour le SNES-FSU, les lycées qui sont confrontés à des difficultés scolaires et sociales importantes ne sauraient être écartés de la nouvelle carte.

Les 102 REP+ définis dès cette rentrée bénéficieront de la pondération de 1,1. Le SNES-FSU interviendra à tous les niveaux pour que les textes et leur esprit soient respectés afin de reconnaître et de prendre en compte la pénibilité et les particularités qu'impose l'exercice en éducation prioritaire (travail en équipe, suivi des élèves, rencontres avec les familles, formation continue...). Les équipes ne doivent pas se voir imposer localement des tâches supplémentaires. Elles sont à même de déterminer par elles-mêmes les conditions et les objectifs de leur travail collectif.

Le SNES-FSU interviendra en outre pour que l'engagement du Ministère d'une répartition équitable entre tous les personnels concernés de la part modulable de la prime ECLAIR s'inscrive dans les faits.

Sur l'ensemble, le SNES interviendra pour défendre sa conception de l'éducation prioritaire. En particulier, il continue à demander la suppression du dispositif Eclair et revendiquer des moyens d'enseignement et de personnels spécialisés pour faire face aux difficultés de ces établissements

### **Lycées**

Les chantiers ouverts par les deux précédents ministres (école primaire, rythmes scolaires, aujourd'hui collège, socle commun, éducation prioritaire) ne doivent pas cacher que le lycée a été violemment transformé par les dernières réformes. Les taux de réussite au baccalauréat ne peuvent occulter les difficultés introduites par ces réformes : accompagnement personnalisé, déséquilibre entre les séries, perte de sens des formations notamment dans les séries technologiques, difficultés inhérentes à l'introduction d'une part de contrôle en cours de formation...

A ces difficultés, s'ajoutent les effets conjoints de la crise de recrutement d'enseignants et d'une poussée démographique qui font qu'à cette rentrée, le lycée manque de professeurs. Cela se traduit notamment par des classes de seconde surchargées et par des formations où certaines disciplines risquent de ne pas être enseignées à la hauteur des horaires prévus par les référentiels.

Le SNES-FSU continue d'exiger une remise à plat de la réforme des lycées. Face à un gouvernement qui semble ne plus envisager de ré-ouvrir le chantier des lycées, la dynamique d'évolution des formations au lycée doit partir des enseignants eux-mêmes. Pour cela, le SNES-FSU demande l'organisation dans les prochains mois de journées banalisées dans les établissements afin que les collègues puissent exprimer leurs difficultés, concevoir et porter les solutions adaptées. Au lycée, comme partout, le SNES-FSU agira pour que les personnels reprennent le contrôle de leur métier et de leur mission.

En particulier, à la suite du rapport du CHSCT ministériel, il y a urgence à ouvrir le dossier de la réforme de la voie tech-

nologique. Le SNES-FSU demande dès à présent au ministère que les professeurs issus des anciennes spécialités de la série industrielle ne puissent pas se voir imposer un service en technologie collègue.

### **Renforcer les équipes de vie scolaires**

Les pôles éducatifs des établissements sont toujours en tension pour faire face à une rentrée à nouveau marquée par l'augmentation des effectifs. Le potentiel d'encadrement éducatif par les assistants d'éducation n'a pas été amélioré et des académies envisageaient même des suppressions de postes faute de crédits. Les pressions syndicales ont permis de limiter ces restrictions mais l'augmentation du nombre de collégiens et de lycéens dans beaucoup d'établissements n'est pas compensée ou bien par des redéploiements qui détériorent les situations ailleurs. Les internats souffrent aussi de cette détérioration. Les emplois aidés ne peuvent se substituer aux AED.

Une décennie après la création des assistants d'éducation, l'amélioration de l'accès des étudiants à ces postes, notamment ceux se destinant à l'enseignement alors que le recrutement est en crise, doit être relancée en rendant plus compatibles leurs conditions d'études et de travail.

### **Les missions des CPE réaffirmées mais à consolider**

Elles ont été l'objet de discussions ministérielles lors du 1<sup>er</sup> semestre 2014. La reconnaissance du rôle éducatif des CPE et du travail de suivi des élèves avec les autres personnels semble en bonne voie, comme leur rôle dans l'animation et l'organisation des équipes de vie scolaire. Le ministère devrait concrétiser ce travail par une circulaire de missions à la mi-septembre. Le SNES-FSU a fortement contribué à la réflexion sur le métier. Il reste vigilant et demande qu'à cette occasion, l'horaire hebdomadaire de travail des CPE soit rappelé et les dépassements exceptionnels compensés. Il a aussi obtenu la poursuite d'avancées, comme l'augmentation de l'indemnité forfaitaire. Bien qu'en retrait par rapport aux revendications salariales, c'est un plus qui s'ajoute à l'augmentation des promotions à la hors classe obtenue en 2013.

Si la contribution des CPE, au sein des équipes, à la lutte contre les inégalités scolaires est mieux reconnue, leur difficulté à pouvoir exercer pleinement leurs missions demeure, faute de postes en quantité suffisante et d'existence d'un barème de dotation adapté. La reprise des recrutements de CPE amorcée depuis 2013 doit être amplifiée afin d'enrayer la chute des effectifs de titulaires observée depuis 2006, qui a conduit à laisser des postes vacants, et à la disparition d'un réel potentiel en titulaires remplaçants. Le SNES-FSU a demandé et obtenu le recours à une liste complémentaire au concours externe afin de ne pas perdre de capacités de recrutement.

Pour mieux accompagner les élèves dans leur vie scolaire, et les familles dans leurs relations à l'école, le rôle des CPE et de la vie scolaire doit être conforté par une politique volontariste à la fois en termes de moyens adaptés et de formation des personnels. Améliorer la qualité de la vie dans les établissements scolaires reste un enjeu fort mais compromis par le contexte d'économie budgétaire pour l'état ou les collectivités territoriales. Le SNES-FSU poursuivra son action pour porter ses revendications d'amélioration de la vie scolaire des élèves et des conditions d'exercice et de rémunération des personnels.

### **Orientation**

Des évolutions positives ont été actées lors des discussions du GT 14 sur les missions des Co-Psy. Elles sont à mettre au crédit de l'engagement du SNES-FSU pour défendre sa conception du métier. Elles doivent très rapidement être traduites dans un texte national.

#### **Plusieurs dossiers sont encore en chantier :**

CIO : le MEN doit communiquer un état des lieux sur la situation des CIO au niveau national, ce qui traduit bien une volonté de reprise en main du réseau. La question du financement des CIO départementaux est en lien direct avec la question de la décentralisation et de la mise en place du SPRO. Le SNES-FSU doit obtenir l'engagement du MEN à reprendre à se charge, même progressivement l'intégralité du réseau en préservant le nombre de CIO pour conserver un maillage de proximité.. Faute de quoi, les personnels seront pris dans un chantage au financement des CIO en contrepartie d'un engagement sans limites dans le SPRO et le CEP.

Formation et du statut : le MEN a ouvert les discussions sur l'hypothèse d'un corps unique de psychologues de l'EN, réunissant CO-Psy et psychologues scolaires sans les fusionner. Pour la FSU, il importe que ceci ne se fasse pas au détriment de la qualité de la formation, de la préservation de la spécificité des métiers, reconnue dans un diplôme spécifique, et des champs de compétence entre premier et second degré.

Rémunérations et de la carrière : les CO-Psy subissent durement les effets de la dégradation du pouvoir d'achat puisqu'ils sont privés de l'accès à la hors classe. Les discussions du GT 14 doivent être l'occasion de mettre fin à cette injustice et d'examiner les modalités d'accès à un grade supérieur pour les DCIO.

Le SNES-FSU continuera à informer très rapidement les collègues des évolutions de ces dossiers et les consultera sur les pistes envisagées. La lutte contre les fermetures des CIO reste une priorité. Elle doit mobiliser l'ensemble du syndicat car c'est de la disparition progressive du service public d'orientation de l'Éducation nationale, dont il s'agit.

### **Discussion sur la revalorisation des carrières**

Le SNES-FSU exige que le ministère reconnaisse la nécessité d'augmenter les salaires de l'ensemble des enseignants,

CPE et CO-Psy qui, sous l'effet conjugué du gel du point d'indice et de la hausse des cotisations retraites, ont perdu en 14 ans l'équivalent de 2 mois de salaire par an.

Le ministère va ouvrir des discussions sur la création d'un débouché au dessus des indices de la hors-classe actuelle. Le Conseil National mandate la direction nationale du SNES-FSU pour investir ces discussions en portant les objectifs suivants :

- la discussion doit porter sur la globalité de la carrière et le SNES-FSU doit peser pour obtenir une programmation traitant notamment de la revalorisation des débuts de carrière et du raccourcissement de la durée de passage entre les échelons, trop longue en milieu comme en fin de carrière ;

- l'accès à de tels débouchés doit être basé principalement sur l'ancienneté dans le dernier échelon de la hors-classe afin d'être ouvert à tous. L'instauration d'un GRAF au dessus de la hors-classe n'est pas la réponse à la revendication du SNES-FSU d'une reconstruction de nos grilles indiciaires ;

- l'accès de tous à la hors classe, comme poursuite de carrière pour tous ceux qui atteignent le 11ème échelon ;

- la revalorisation de certaines indemnités telles que l'ISOE (doublement), la prime d'entrée dans le métier...

En amont et durant toute la période des discussions, le SNES-FSU donnera les éléments d'information et d'analyse aux personnels afin de créer les mobilisations nécessaires à l'aboutissement de ses revendications.

Dans l'immédiat, le ministère doit revenir sur sa décision de faire débiter les lauréats du concours rénové à l'échelon 1, pour maintenir un salaire de début de carrière à l'échelon 3, comme cela fut le cas pour les concours au master.

Suite à l'annonce par M. Valls du renoncement à une application généralisée de l'encadrement des loyers le Snes et la FSU demandent une action pour le cautionnement des logements des stagiaires et néo titulaires ;

### **Formation des enseignants et CPE**

Le bilan des concours 2014 est dramatique. La crise de recrutement perdure, or le ministère affiche un optimisme sans faille, analysant les résultats bruts sans tenir compte des doubles admissions concours exceptionnels / concours rénovés. Le SNES-FSU a communiqué à la presse et sur son site sur la réalité des résultats aux concours. Il s'appliquera à poursuivre la mise en œuvre du mandat du congrès de Marseille afin de faire campagne, avec la FSU, pour populariser et imposer en urgence la mise en place de pré-recrutements. Dans cet esprit, il demandera au ministère un bilan de la mise en place des EAP.

Le bilan des affectations des stagiaires est lui aussi catastrophique pour beaucoup d'entre eux. La réforme du niveau de recrutement aux CAPES/T, CPE en M1 a induit le maintien dans leur académie d'inscription à l'université des lauréats inscrits en M1 MEEF, auquel s'est ajouté le maintien dans l'académie des lauréats des concours réservés, exceptionnels et de celles et ceux ayant plus d'un an et demi d'expérience, fermant l'entrée de certaines académies aux autres lauréats, notamment avec famille et enfant. A cela, se sont ajoutés des dysfonctionnements : certificats de scolarité de certains étudiants inscrits en M1 MEEF non reçus par le ministère qui les a affectés dans d'autres académies, titulaires enseignants affectés dans une autre académie... Les militants nationaux et académiques ont assuré une permanence tout l'été, sacrifiant leurs congés pour renseigner et conseiller des milliers de futurs stagiaires, pour lesquels le ministère était aux abonnés absents. Des centaines de demandes de révisions d'affectation ont ainsi été formulées, quelques dizaines accordées. Le SNES-FSU veillera à ce que l'engagement du ministère d'organiser une réunion bilan de ces affectations et une réflexion sur les modalités pour l'année prochaine se concrétise. Notamment, le rétablissement du GT national d'affectation et des GT académique est indispensables. Une réflexion sur le calendrier des concours et des affectations doit être menée. La rentrée des stagiaires est marquée par une grande inégalité entre stagiaires : inégalité de rémunération, d'indemnisation des frais de stage (l'IFF ne permettra pas de couvrir les frais de formation des stagiaires affectés dans les lieux les plus éloignés des académies), de temps de service, de modalités d'affectation, de formation. Les écarts de contenus et volumes de formation sont tels entre académies que le service public national de l'Éducation est mis à mal.

Par ailleurs, la plus grande impréparation prévaut pour les lauréats à mi-temps devant suivre une « *formation adaptée* ». Certaines académies envisagent d'imposer la validation du M2 MEEF à tous, d'autres mettent en place des DU, d'autres attendent les résultats de la commission académique. Le contenu de cette formation a été défini au milieu de l'été en catimini, faisait fi de l'adaptation aux besoins des stagiaires, imposant à tous de suivre les UE du stage, du tronc commun et de rédiger un mémoire, qu'ils en aient ou non déjà rédigé un, ce qui est le cas dans le cadre des masters enseignants Darcos/Châtel. Le SNES-FSU est intervenu fortement auprès du ministère et des rectorats afin que les textes réglementaires soient respectés et que ces stagiaires n'aient pas de master MEEF à valider alors qu'ils sont déjà titulaires d'un master, ou en sont dispensés. Le SNES-FSU soutiendra, dans toutes les académies, les stagiaires qui se battent pour avoir une formation adaptée à leurs besoins et contre les trop fortes pressions évaluatives. Il sera vigilant et combatif afin que la validation et la titularisation des stagiaires se fassent en toute transparence et dans le respect des textes réglementaires.

Quant aux stagiaires à mi-temps qui doivent valider le M2 MEEF qui leur sert de formation, ils se préparent pour une année éprouvante menant de front un service à mi-temps, le suivi et la validation du master. Par ailleurs, la moitié des stagiaires sont à temps plein, avec quelques jours de formation dans l'année. Cela concerne les stagiaires issus des concours exceptionnels, des concours réservés et issus des autres concours avec une expérience professionnelle (plus d'un an et demi).

Le SNES-FSU s'indigne qu'une formation soit encore refusée à ces personnels souvent malmenés des années en tant que non-titulaires. Il appelle à une ouverture plus large des formations sur les temps de travail. Il rappelle ses revendications

d'une année de stage avec un service à 1/3 temps pour tous afin de permettre le suivi d'une formation professionnelle d'adulte. Enfin, la baisse de 37 % de la rémunération des tuteurs est inadmissible. Formation et juste rétribution de cette mission doivent être rétablies. Le SNES FSU s'adressera à tous les tuteurs pour porter avec eux l'exigence d'une amélioration de leurs conditions de rémunération et d'exercice (indemnité, décharge de service...) et promouvoir une conception de leurs missions qui n'en fasse pas des relais hiérarchiques. Pour ce qui est des PFA leur recrutement a souvent été des plus opaques. Le SNES-FSU sera attentif à cette question.

### **Droit syndical (arrêté RIS)**

Le SNES-FSU dénonce la publication par le ministère d'un nouvel arrêté portant application aux personnels du ministère de l'Éducation nationale du droit de tenir des réunions d'information syndicales dans le second degré qui reprend les termes de l'arrêté de 1985. Si formellement ce nouvel arrêté ne modifie pas le droit existant dans le second degré sa republication pose problème. En ne redonnant pas clairement les éléments (notamment ceux de la circulaire Fonction publique) qui définissent les conditions d'exercice de ce droit que nous avons réussi à imposer depuis 30 ans (possibilité d'assister à une RIS sur une heure où l'enseignant a habituellement cours), la circulaire risque de réactiver, auprès des hiérarchies locales, la volonté de remettre en question certains éléments de ce droit acquis et ainsi d'en priver les personnels. Le SNES-FSU intervient au ministère pour que les droits, gagnés par l'action syndicale, soient rappelés dans la circulaire d'application (en cours d'écriture). En attendant la publication de cette circulaire, le SNES-FSU exige que le ministère impose à tous les recteurs, DASEN et chefs d'établissement que les conditions d'application de cet arrêté restent conformes aux usages habituels. Dans les établissements, le SNES-FSU donnera tous les éléments et apportera toute l'aide nécessaire aux responsables locaux pour faire vivre et respecter ce droit.

### **Formation syndicale**

Les stages de formation syndicale, tant locaux que nationaux, s'inscrivent pleinement dans la campagne des élections professionnelles, par exemple le stage « Militier dans un S2 » des 15 et 16 octobre, ou « Rémunérations » des 5 et 6 novembre. Les déplacements de secrétaires nationaux lors de stages locaux peuvent être couplés à des visites d'établissements.

### **Communication**

Afin d'améliorer la présence du SNES-FSU sur les supports numériques en ligne, les réseaux sociaux, ainsi que son référencement sur les sites spécialisés et les moteurs de recherche, il est indispensable de renforcer le secteur communication. Une réorganisation est en cours sous l'égide de militants épaulés par un professionnel, qui aura le rôle de « gestionnaire de communauté ».

Cette équipe animera le site national du SNES-FSU, le compte twitter, la page facebook, le blog presse ou toute autre forme de présence en ligne (comme youtube, dailymotion...) en recherchant davantage d'interactivité avec les militants, les adhérents et les sympathisants.

C'est une véritable culture numérique qu'il s'agit de développer dans l'activité syndicale, en liaison avec les sections départementales et académiques, qui sont invitées à participer activement. Forte de la présence inégalée du SNES-FSU dans les établissements, cette plus grande visibilité numérique devrait avoir des effets bénéfiques sur la syndicalisation, en particulier vers les jeunes collègues. Dans cette période cruciale d'élections professionnelles, le SNES-FSU travaillera en ce sens, en lien étroit avec la FSU.

### **Élections professionnelles**

L'enjeu de ces élections est clair : il s'agira de conforter la position majoritaire du SNES-FSU, car il en va de l'unité du second degré face à ceux qui, par exemple, envisagent la « primarisation » du collège. La campagne sera l'occasion aussi de rappeler l'importance des instances paritaires dans la défense individuelle et collective de nos professions, de resituer leur rôle dans l'action syndicale, de détailler les avancées obtenues depuis des années par le SNES-FSU grâce à son poids dans ces instances.

L'utilisation de sa boîte professionnelle sera nécessaire à chaque électeur pour valider son mot de passe. Dans une première étape, le SNES-FSU devra donc faire campagne pour que ses syndiqués et chaque électeur ouvrent leurs boîtes professionnelles.

La campagne des élections professionnelles sera menée en parallèle avec la campagne de syndicalisation, qui vise elle aussi à renforcer le SNES et la FSU.

Des listes de diffusions « aveugles » vont être mises en place par l'administration, tant au niveau national que local, afin de permettre aux organisations syndicales candidates de s'adresser aux électeurs. Afin d'éviter des désinscriptions massives, le nombre d'envoi aux électeurs doit être limité. Le G10 a décidé de limiter à 3 le nombre de messages adressés à l'ensemble des électeurs au CTM et de donner comme consigne aux G10 académiques de n'en envoyer que 2. De son côté, en accord avec les SN avec lesquels nous constituons des listes au niveau national, la direction nationale du SNES-FSU a décidé de limiter le nombre d'envoi sur les listes CAP national à 2 messages. En conséquence, il convient de limiter à un seul le nombre de message envoyé aux électeurs aux CAP et CCP locales.

## **Action**

En ce qui concerne le second degré, tout au long du premier trimestre, le SNES-FSU devra assurer aux niveaux national et local une présence médiatique forte pour peser sur les consultations ministérielles et leurs suites. Il relaiera les revendications des personnels exprimées lors de ces consultations et rendra publique son propre bilan national.

Il organisera une initiative nationale le 20 novembre 2014.

Le SNES-FSU soutient les actions menées par les établissements sur les conditions de rentrée.

La gravité de la situation économique, sociale et politique nécessite que puissent rapidement émerger des solutions alternatives aux choix économiques et sociaux prônés par le gouvernement, supposant une démarche conjuguant débats et luttes dans laquelle le SNES et FSU doivent prendre toute leur place.

C'est dans cet objectif que la FSU a pris contact avec les autres organisations syndicales pour redonner confiance dans l'action collective et construire dans l'arc le plus large possible une mobilisation au niveau inter-professionnel rassemblant public et privé.

Dans l'immédiat, la date du 16 octobre a été lancée par la CGT pour une journée d'action dénonçant les choix austéritaires du gouvernement. En dépit de la méthode pratiquée par la CGT, cette journée peut constituer une étape dans la construction d'un processus de mobilisation. La question de la plate-forme doit être débattue afin qu'elle intègre les préoccupations des fonctionnaires sur les questions salariales en particulier, sur celles des créations d'emplois et des mesures à prendre dans l'Education nationale pour enrayer la crise de recrutement dont la persistance laisserait sans effet ces créations.

Le CN se prononce pour faire de la question de la revalorisation un axe fort de notre communication et de notre action. Le SNES interviendra dans la FSU pour que la réunion des fédérations de fonctionnaires du 15 septembre débouche sur un plan d'action passant par des modalités diversifiées incluant des actions dans tous les secteurs de nature à faire monter la mobilisation et préparer la grève.

Le SNES-FSU portera ces mandats dans le CDFN. Au regard des décisions de ce CDFN et de l'évolution de la situation, le BN du 30 septembre arrêtera les décisions d'action.

La FSU appelle à la réussite de la manifestation des retraités le 30 septembre sur le pouvoir d'achat et la protection sociale.

Le SNES FSU soutient les manifestations du 23 septembre contre l'austérité dans les hôpitaux

Il soutient la journée d'actions décentralisées du 11 octobre contre le Tafta et participera aux initiatives prises par les collectifs STOP Tafta